

Projet d'établissement du Village d'Enfants de Ballancourt (91- Essonne)

L'établissement accueille des enfants et adolescents, mineurs ou jeunes majeurs, confiés par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des mesures de Protection de l'Enfance.

L'établissement, à but non lucratif, est habilité et financé par le Conseil départemental de l'Essonne. Il est repéré dans le schéma départemental et contribue au dispositif d'accueil du secteur enfants du Conseil Départemental. Il élabore chaque année son budget, celui-ci est soumis à l'approbation des autorités de tarification qui fixent chaque année, par arrêté, son prix de journée.

La capacité de l'établissement est fixée à 50 places.

L'établissement a ouvert en 1998 avec 25 places sur le site de Ballancourt, conformément à l'arrêté du 26 décembre 1997 portant autorisation et création d'un Village d'Enfants.

L'arrêté du 25 janvier 2001 a permis d'augmenter la capacité à 50 « par transfert de 20 places du lotissement « les Vignes » du Village d'Enfants de Villabé et la création de 5 places dans 2 familles d'accueil ».

Suite aux résultats de l'évaluation externe réalisée en 2014, l'arrêté du 15 février 2018 renouvelle l'habilitation du Village d'Enfants de Ballancourt pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Enfin, suite à l'autorisation et la visite de conformité du 10 septembre 2018, l'établissement, qui accueillait 45 enfants depuis 2010, ouvre une dixième maison au 1^{er} septembre 2018, permettant d'accueillir de nouveau 50 enfants. La 10^{ème} maison accueille dès son ouverture 4 enfants issus d'une fratrie de 5 enfants en primo placement.

Organisation interne

Les 50 enfants du Village de Ballancourt les Vignes sont accueillis sur deux sites distants de 12 kms.

- A Ballancourt, le site se présente ainsi : une grande maison qui héberge l'équipe administrative et cinq maisons accueillant cinq enfants chacun avec trois éducateurs qui se relaient auprès d'eux. Cet ensemble architectural se déploie sur un terrain clos, en limite de la commune de Ballancourt, dans un espace boisé et ouvrant sur la forêt.

- Le site des Vignes est sur la commune de Villabé, il s'agit de cinq pavillons disséminés dans un lotissement, sur les mêmes principes d'accueil que sur le site de Ballancourt. En revanche, on n'y retrouve pas l'espace clos, caractéristique des établissements de la Fondation. Cette particularité fait que l'accompagnement des enfants est forcément coloré un peu différemment.

Dans chaque maison, les enfants disposent, soit d'une chambre individuelle, soit d'une chambre partagée à deux. Cette contrainte nous est donnée par l'architecture des maisons et va forcément avoir un impact sur la gestion des admissions. En effet, il est parfois impossible de faire cohabiter

deux enfants d'âges différents, de sexes différents, avec des problématiques associées ou différentes.

L'établissement met en œuvre le projet de la Fondation qui propose une prise en charge globale de chaque enfant, par un nombre limité d'intervenants professionnels, notamment des éducateurs familiaux, dont la fonction est de gérer le quotidien des enfants dans tous ses aspects (santé, scolarité, quotidien). Ainsi, les enfants voient fonctionner des adultes qui ont légitimité pour intervenir sur tous les champs de leur vie d'enfant.

Les maisons sont pensées pour un accueil qui s'approche au mieux d'un accueil en famille (cf. *paragraphe suivant* : Accueil de type familial). L'établissement est ouvert 365 jours par an, et donc les enfants dont les parents n'ont pas de droit d'hébergement peuvent y rester chaque jour de l'année, une grande attention est portée pour que les enfants conservent leur cadre de vie (éviter les déplacements).

Les chambres peuvent être décorées et aménagées suivant les envies et besoins de chaque enfant, tout en respectant les règles de sécurité dont relève l'établissement.

Les animaux sont parfois admis, en fonction du projet de l'enfant et de la faisabilité au sein de la maison. (Exemples : lapin, hamster, poisson).

L'établissement propose aux enfants une vie au maximum « désinstitutionnalisée » : Les enfants vont à l'école du quartier, suivent des activités sportives ou culturelles selon leur choix et la faisabilité, peuvent inviter des amis dans la maison, y compris à dormir sous réserve des autorisations ad hoc, peuvent se rendre aux invitations sous condition de faisabilité et des autorisations habituelles. (Parents, établissement et information ASE).

Les enfants sont accueillis dans la majorité des cas avec leurs frères et soeurs, si possible sur la même maison, sauf question de place ou de projet. Dans le cas où ils sont accueillis sur plusieurs maisons, un travail systématique est mené pour qu'ils bénéficient de temps ensemble.

Le séjour des enfants dans l'établissement est formalisé dans un projet personnalisé, qui est composé du DIPC initial ou du contrat de séjour, et des avenants, des rapports d'évolution. Ce projet s'écrit avec le recueil de la parole des enfants ainsi que des responsables légaux.

Chaque avenant permet d'évaluer les objectifs précédents et d'ajuster les nouveaux objectifs à la situation présente. Le projet de chaque enfant est réévalué annuellement.

Si l'établissement est fondé sur le principe d'un accueil en maison, les activités transversales sont favorisées (ex : Groupe ados, sorties diverses). La Fondation elle-même impulse des projets inter établissement, dans lequel l'établissement s'inscrit également (Prix Littéraire, journées sportives...).

Une prise en charge spécifique

Le Village d'Enfants de Ballancourt accueille des enfants, principalement des fratries, confiés à l'ASE et dont la situation personnelle et familiale aura été préalablement évaluée ainsi que les raisons du placement.

Cette spécificité, commune aux Villages d'Enfants, conduit l'Etablissement à construire des parcours sur plusieurs strates : le projet personnalisé, relatif à chaque enfant, mais aussi le projet fratrie. Un autre impact est le nombre limité de situations familiales par rapport à une MECS, l'établissement accueillant chaque année une quinzaine de fratries.

La plupart des enfants et des jeunes accueillis ont déjà connu les services médico-sociaux (CMPP, AEMO (Assistance Educative en Milieu Ouvert) avant leur arrivée dans l'établissement compte tenu des difficultés familiales importantes (carences affectives et éducatives) ou en danger avéré (maltraitements physiques, psychiques, abus sexuels,...).

Les difficultés psychologiques et/ou comportementales des jeunes demandent une attention particulière de la part des professionnels qui les accompagnent, ainsi qu'une prise en charge spécifique et adaptée à chacun.

Les enfants accueillis sont souvent marqués par l'absence de repères et de limites. Des manifestations de souffrances, des troubles de comportement, voire des actes de violence peuvent y être associés.

Tous les enfants et les jeunes accueillis sont scolarisés. Certains ont une orientation spécialisée ou des adaptations à la scolarité relevant de la MDPH.

Les difficultés scolaires des enfants sont fréquentes. Même si la plupart suivent une classe ordinaire, d'autres sont inscrits dans des classes adaptées ou encore relèvent d'établissements spécialisés.

Un gros tiers des enfants ne bénéficie d'aucun droit d'hébergement. L'établissement est attentif à ces jeunes qui ne sortent jamais pour une nuitée et réfléchit à des propositions pour qu'ils puissent vivre un ailleurs de temps en temps dans l'année.

La très grande majorité des jeunes bénéficie cependant de droits de visite, souvent encadrés, soit à domicile, soit en lieu neutre.

Le travail en maison, avec des éducateurs familiaux travaillant huit jours d'affilés, permet à ces jeunes un accompagnement sécurisant autour de leurs besoins. Ainsi, le cadre contenant est une référence reconnue, tant par les enfants, que par le Conseil Départemental. Il favorise une tendance que nous constatons année après année, celle d'un séjour dans l'établissement souvent supérieur à trois ans, qui permet aux professionnels de mesurer les évolutions de l'enfant et d'être force de proposition pour garantir les meilleures réponses à ses besoins.

Selon leur âge, **chaque enfant est inscrit dans un établissement scolaire ou un centre de formation.**

Nous mettons également au service de l'enfant les **moyens nécessaires en termes de prises en charge médicale, paramédicale (orthophonie, psychomotricité, nutritionniste...), psychiatrique, psychothérapeutique ou de soutien psychologique** avec un panel de professionnels en partenariat (libéraux, services publics et associatifs).

Enfin, **les enfants participent aux activités sportives et culturelles** locales suivant leurs envies et les possibilités offertes (règles du règlement de fonctionnement de l'établissement).

Les enfants sont accueillis dans des maisons. Ils sont cinq par maison, de manière à créer un climat qui permette à la fois de gérer une dynamique de groupe, d'être en capacité d'accueillir des frères et sœurs ensemble, mais également de maintenir des unités de vie en petit effectif.

Cette manière de prendre en charge les enfants repose sur nos orientations éducatives :

- C'est le quotidien partagé ensemble, "comme à la maison", qui permet aux enfants de se poser et de grandir

- Une équipe réduite d'éducateurs assure l'ensemble des fonctions de prise en charge : éducation, logistique, tâches ménagères (avec l'aide d'agents de service), etc..., afin que l'enfant bénéficie d'une prise en charge globale et non morcelée entre plusieurs types de personnels.

- Notre conviction est que, pour bien grandir, un enfant a besoin d'un cadre qui soit fonctionnel et chaleureux. C'est pourquoi un accent particulier est mis sur la décoration intérieure, l'individualisation des maisons. Au maximum, et en respectant les conditions de sécurité, les meubles sont différents d'une maison à l'autre et ne doivent pas ressembler à du mobilier de collectivité. Le mobilier des chambres peut être changé en fonction des demandes, si cette démarche a du sens dans le projet de l'enfant ou du jeune accueilli. En bref, tout ce qui permet à l'enfant de pouvoir se

dire que pour un temps de sa vie, ce lieu est "son lieu", sera privilégié. C'est pourquoi un Village d'Enfants, vu de l'extérieur, est d'abord un groupe de maisons, bâties comme des pavillons d'habitation, avec un jardin autour de chaque maison. Ces maisons ne sont pas isolées, elles forment un ensemble cohérent.

Des espaces verts et une aire de jeux peuvent accueillir les enfants lorsqu'ils sortent de leurs maisons respectives, et leur permettent de se retrouver en groupe.

Deux bâtiments collectifs, le bâtiment administratif et le bâtiment technique permettent de clairement affirmer le côté institutionnel de notre accompagnement.

Les objectifs de développement

L'établissement de Ballancourt est un établissement composé de deux sites bien distincts accueillant chacun 25 enfants et distants de 12 kms. Ce n'est pas sans poser quelques soucis d'organisation, de logistique, d'appartenance pour les équipes et de projection dans les projets transversaux. Actuellement, une nouvelle équipe de direction se construit et depuis septembre 2018, l'organisation a évolué afin que les chefs de service travaillent auprès de l'ensemble des équipes et sur les deux sites. L'objectif de cette organisation étant de rationaliser les moyens, d'harmoniser les pratiques et de permettre une organisation « établissement ».

Dans le cadre du CPOM à venir, il y aura peut-être à questionner un rapprochement des deux sites dans l'idée de mieux accompagner les jeunes au quotidien avec plus de soutien sur le même site et de mutualiser les moyens, certains postes, telle la secrétaire qui n'est, de fait, présente que sur un seul site ou encore éviter les déplacements et la multiplicité des tâches pour le technicien d'entretien et de maintenance.

Travailler le lien avec les foyers d'adolescents ACTION ENFANCE et notamment avec l'établissement le Phare situé à proximité (Mennecy/Evry) et donc répondre aux attentes du Conseil Départemental concernant le parcours des jeunes qui pourraient bénéficier ensuite du dispositif Action + (ancien service de suite) en intra semble un objectif concret pour les 5 années à venir.

La Fondation ACTION ENFANCE a développé un dispositif qui représente un atout majeur dans la gestion du parcours de l'enfant. Ce dispositif, constitué de Villages d'Enfants, d'un foyer d'accueil et d'orientation, de foyers d'adolescents et de services de semi-autonomie ainsi que Action + répond pleinement au projet de la Fondation ACTION ENFANCE qui est d'accueillir l'enfant dans la durée. Au même titre que la Direction de la Prévention et de Protection de l'Enfance de l'Essonne qui oeuvre pour la continuité des parcours et des prises en charge comme le souligne le schéma départemental de l'enfance et des familles 2017-2021.

A mener vis-à-vis du public

- L'accompagnement des adolescents
- Les règles institutionnelles
- La prévention de la violence
- Le lien entre frères et soeurs
- Le travail avec les familles

Actions vis-à-vis de la nature de l'offre de services

- La scolarité
- L'admission, l'accueil et le départ des enfants

Actions vis-à-vis des professionnels

- Uniformiser les écrits concernant les enfants
- Construire un outil de rétro-planning pour le suivi et la préparation des synthèses et audiences
- Organiser des temps de réunions formelles entre les agents de service et les éducateurs
- Elaborer un outil de suivi des budgets alloués aux enfants [implique comptable et éducateurs]
- L'autonomie des éducateurs
- Les responsabilités des chefs de service